



Délai Recours administratif

Par **Sam3165**, le **04/11/2019** à **10:42**

Bonjour,

Je dois faire un recours contre Pôle Emploi devant le TA suite à une décision défavorable qui m'a été notifié par lettre RAR le 12 septembre 2019.

Je réagi un peu en retard car j'ignorais les délais de contestation et Pôle Emploi dans sa notification n'a pas indiqué les délais de recours.

Deux questions :

Cette notification est-elle valable pour faire courir le délai de deux mois pour contester cette décision ?

Si je dépose une demande d'aide juridictionnelle, le délai de deux mois est-il automatiquement prorogé ?

Merci